

Marloie, le 26 février 2009

<p style="text-align: center;">Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural du 12 février 2009, à Houyet</p>
--

Présents : M. Yvan PETIT, Président ;

Mmes et Ms. Nathalie JAMIN, Pierre LEDENT, Christophe LONNOY, Fabienne ROBA, Michel JEROME, Didier ROUARD, Geneviève GODFRIN, David CARNOT, Muriel ARNOULD, Guy VAN WYNSBERGE, Dominique GRIES, Pierre MAIRIAUX, Pascaline NEIRINCK, Jacky CLEENDERS, Jean GILLARD, Simone WANTIER, Guillaume RATY, Jean DETHISE, Achille ADNET, Jacques LEBRUN, Donia ETIENNE, Jean LEFEBVRE, Philippe GILSON, Thierry DARON, Johan HUBOT, Stéphane JADOUL, Ginette BASSIAUX, Georges HAUTOT, Patricia CLAUDE, Christiane MINGEOT ;

M. André CHARLIER, Invité ;

M. Nicolas GOBLET, employé communal en charge du développement rural ;

Mmes Florence Momin et Sylvie Trussart, BEP

Mme et Ms. Jean-Christophe SIMON, Alain JACQUET, Anne-Audrey WAUTERS, FRW.

Excusés : Mmes et Ms. Catherine LENOIR, Julien LISSOIR, Joëlle VAN CUTSEM, Colette LISSOIR, Patrick PERPETE, Isabelle TAPIE, Sébastien ROUARD, Micheline MATZ, Jacques STASSIN.

M. SIMON (FRW) souhaite la bienvenue à tous les participants et présente sa nouvelle Collègue, Mme Anne-Audrey WAUTERS qui accompagnera dorénavant avec lui la Commune de Houyet dans son Opération de Développement Rural.

M. SIMON présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du PV de la précédente réunion
2. Principes de relais CLDR – population : suites
3. Méthodologie, outils de travail et vocabulaire
4. Calendrier indicatif
5. Thèmes

6. Exposés :

- **Caractéristiques générales du territoire (BEP)**
- **Consultation citoyenne : synthèse des résultats (FRW)**

7. Travail en sous-groupes : Document de travail

8. Mise en commun et synthèse

9. Divers

1. Approbation du PV de la précédente réunion :

Les membres de la CLDR approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 15 janvier 2009.

2. Principes de relais CLDR – population : suites

• **Rappel :**

La commune met ses supports de communication à disposition de l'opération de développement rural :

- Le site internet de la commune compte une rubrique développement rural déjà bien étoffée ; ces pages (<http://www.houyet.be/pages/houyet419.asp>) continueront à être alimentées au fil de l'opération.
- Le bulletin communal sera également utilisé.

• **Proposition :**

La CLDR ayant un rôle de relais vis-à-vis de son village, il est important que les habitants puissent identifier ses membres et les contacter facilement.

Lors de la précédente réunion, une discussion s'était engagée sur ce rôle de relais, notamment par rapport au respect de la vie privée de chacun (diffusion sur le site internet de la commune des adresses mails, du numéro de téléphone ou de GSM des membres ?).

Monsieur SIMON propose qu'un talon-réponse « contact » soit ajouté au présent PV. Les membres pourront ainsi choisir individuellement les informations personnelles qu'ils acceptent de diffuser sur le site internet de la commune. Ce talon-réponse sera transmis à la FRW lors de la réunion de CLDR du lundi 9 mars. Ces données peuvent également être transmises à la FRW par mail à l'adresse aa.wauters@frw.be. Les membres acceptent à l'unanimité cette proposition.

3. Méthodologie, outils de travail et vocabulaire

• **VOCABULAIRE : un langage commun**

Il est important que le vocabulaire utilisé devienne familier à chacun des membres de la commission locale de développement rural et ce, afin d'adopter un langage commun compris par tous...

- **C.L.D.R. : Commission Locale de Développement Rural**

La Commission locale de Développement rural est aux commandes de toute l'Opération de Développement rural : elle la pilote dès sa constitution et jusque la fin du programme communal de développement rural.

C'est un organe consultatif représentatif de la population. Elle est le relais entre la population et le Conseil communal.

Les membres de la CLDR sont...

- représentatifs de la vie politique et socioprofessionnelle ;
- issus des différents villages du territoire communal ;
- motivés, dynamiques et disponibles !

➤ **G.T. : Groupe de Travail**

Après les réunions de consultation citoyenne et sur base d'un diagnostic socio-économique partagé, la CLDR, en concertation avec les agents de développement et le Collège communal, répartit toutes les propositions en différents thèmes. Chacun d'eux sera traité par un groupe de travail qui se réunira à une ou plusieurs reprises. Leurs résultats feront l'objet de discussions en réunions de CLDR.

Chaque groupe de travail sera constitué de membres de la CLDR désireux de s'investir plus particulièrement dans l'une des thématiques, de personnes ressources, d'agents de développement et sera également ouvert aux citoyens ne faisant pas partie de la CLDR.

➤ **Analyse socio-économique :**

L'analyse socio-économique du territoire de la commune de Houyet réalisée par le Bureau économique de la Province de Namur (BEP) reprend les statistiques, la cartographie, les inventaires, l'analyse de la situation communale et son contexte, soit les **données dites « objectives » de la commune**.

➤ **Diagnostic :**

Poser un diagnostic de la commune, c'est connaître son présent : ses ressources, ses atouts, ses faiblesses, les menaces qui pèsent sur elle et les potentialités qu'elle présente.

Cette étape essentielle permet aux habitants de développer une connaissance approfondie des réalités socio-économiques de leur commune et d'apporter aux agents de développement leur expérience, leur vécu, leurs besoins et leurs attentes particulières.

Ce diagnostic est le fruit du croisement de l'analyse socio-économique, des résultats des consultations citoyennes, des consultations de personnes ressources et des réflexions de la CLDR au regard des ces différentes données.

➤ **Défis, objectifs :**

Formuler des défis et des objectifs de développement pour sa commune, c'est construire son avenir : il s'agit de définir, sur base du diagnostic, l'horizon que l'on souhaite atteindre dans dix ans et de déterminer des objectifs de développement pour améliorer de manière globale le cadre et les conditions de vie sur la commune, tout en se fixant des priorités en matière d'intervention.

Cette construction de la « stratégie de développement » se réalise en deux temps :

- La formulation de **défis**, soit les grands enjeux pour l'avenir communal ;

- La formulation et la définition des **objectifs** de développements sur base du travail de la CLDR et des différents groupes de travail thématiques.

➤ **P.C.D.R. : Programme Communal de Développement Rural :**

Le Programme Communal de Développement Rural est un document de **stratégie** et de **prospectives communales** visant à améliorer la vie des habitants aux points de vues économique, environnemental, social et culturel. Bien plus qu'un catalogue de travaux et d'aménagements, c'est un **ensemble coordonné d'actions de développement**.

Le P.C.D.R. est composé de 5 grandes parties :

Partie 1:

- ✓ Description des caractéristiques socio-économiques de la commune
- ✓ Documents cartographiques

Partie 2:

- ✓ Description des résultats de la consultation de la population (information et consultation de la population, groupes de travail, CLDR)

Partie 3:

- ✓ Définition des objectifs de développement (diagnostic - stratégie)

Partie 4:

- ✓ Fiches-projets et actions

Partie 5:

- ✓ Tableau récapitulatif avec coûts et sources subsides

➤ **C.R.A.T. : Commission Régionale d'Aménagement du Territoire**

La Commission Régionale d'Aménagement du Territoire de la Région wallonne est une instance d'avis en matière (entres autres) de développement rural.

Concrètement, La CRAT remet, après examen, un avis (positif ou négatif) sur le Programme Communal de Développement Rural au Gouvernement wallon en charge de son approbation définitive.

• **OUTILS DE TRAVAIL :**

La CLDR dispose, pour alimenter sa réflexion, de **deux outils de travail** :

- **Les données dites « objectives » (issues de l'analyse socio-économique)**
Statistiques, cartographie, inventaires, analyse de la situation communale et son contexte
- **Les données dites « subjectives » (issues des consultations)**
Travail de terrain via des entretiens individuels et les réunions de consultation de la population

- **METHODOLOGIE :**

Connaître le présent :

L'analyse socio-économique réalisée par le BEP et les résultats des consultations sont transmis à la CLDR qui est chargée, par le biais de travail en sous-groupes, d'identifier les constats déterminants répartis en différentes thématiques, les atouts et les faiblesses de ces constats et d'en déterminer les priorités.

Construire l'avenir :

Des groupes de travail axés sur les différentes thématiques dégagées sont constitués et se réunissent une ou plusieurs fois si nécessaire. Au besoin, des consultations ciblées de la population et de personnes ressources permettront de collecter d'autres informations et d'étoffer la réflexion de ces groupes de travail.

Ensuite, le travail de réflexion des différents groupes de travail est rapporté à la CLDR qui se charge de clôturer le diagnostic et de formuler les défis.

Enfin, la CLDR établit une liste de projets et actions.

La rédaction du PCDR est prise en charge par le Bureau Economique de la Province de Namur (BEPN) avec l'aide de l'Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable (ICEDD) et de l'Intercommunale Namuroise de Services Publics (INASEP). Celui-ci est d'abord soumis pour relecture et approbation à la CLDR puis au Conseil communal avant d'être officiellement transmis à la CRAT puis au Gouvernement wallon.

4. Calendrier indicatif :

Attention : la prochaine réunion de CLDR initialement programmée le mardi 3 mars se tiendra le lundi 9 mars

1er trimestre 2009 : réunions de CLDR (9 mars et 26 mars) (atouts - faiblesses, défis provisoires). Définition des groupes de travail thématiques.

Avril à juin – septembre à novembre 2009 : réunions des groupes de travail thématiques entrecoupées de réunions de CLDR.

4ème trimestre 2009 : réunions de CLDR pour clôturer les défis, le diagnostic et la liste des projets.

1er semestre 2010 : rédaction, relecture et approbation du PCDR (CLDR, Conseil communal, Administration, CRAT → Gouvernement wallon)

5. Thèmes :

- Cadre de vie
- Population / Logement
- Economie et emploi
- Agriculture
- Tourisme
- Vie associative / Culture
- Social / Services
- Mobilité et sécurité routière

- Energie
- Identité communale

6. Exposés :

- Caractéristiques générales du territoire de la commune de Houyet (analyse socio-économique) – BEP
→ *Voir document en annexe*
- Synthèse des résultats de la consultation de la population – FRW
→ *Voir document en annexe*

M. SIMON demande aux participants s'ils ont des **questions ou remarques par rapport à ces deux exposés** :

Question :

- Que signifie exactement le terme « Mixité sociale » employé lors de la présentation de l'analyse socio-économique dans la rubrique « Population / Logement » ?
→ On parle de « mixité sociale » lorsque les différents types de population (ex : familles avec enfants, personnes âgées, personnes précarisées, etc...) sont présentes et réparties de façon relativement homogène sur le territoire communal. Exemple des ghettos (non-présents sur le territoire communal) qui vont à l'encontre du principe de mixité sociale.

Remarques :

- Par rapport à l'analyse socio-économique :
 - L'analyse socio-économique met trop l'accent sur la Donation royale, la Lesse et les Kayaks. Houyet c'est bien plus que ces aspects là ;
 - Il est nécessaire de préciser et nuancer les notions « taux de chômage » et « taux d'emploi » car il est important de savoir de quoi on parle ;
 - La « surreprésentation des personnes âgées » est principalement due à la présence de Maisons de retraite sur le territoire communal et qu'il serait bon de tenir compte de cet aspect qui fausse les statistiques. Houyet n'est pas une commune de vieux.
- Par rapport aux résultats des consultations citoyennes :
 - Il est très important de relativiser les données subjectives qui pourraient parfois empêcher de cibler l'essentiel.

7. Travail en sous-groupes :

Les **objectifs** de ce travail en sous-groupes sont :

- Identifier les constats déterminants de l'analyse socio-économique et de la consultation de la population répartis en différentes thématiques ;
- Identifier les atouts et les faiblesses de ces constats ;
- Déterminer les priorités de ces constats.

M. SIMON demande aux participants de se répartir en 5 sous-groupes et de **désigner dans chaque sous-groupe** :

- Un scribe, chargé de la prise de note ;

- Un rapporteur, porte-parole de son groupe au moment de la mise en commun des réflexions ;
- Un modérateur, chargé de recentrer le groupe sur l'essentiel et au besoin d'apaiser les éventuels conflits.

- **Le document de travail :**

Chaque sous-groupe reçoit un document de travail sous forme de tableau :

Constats relatifs à la vie communale	En quoi est-ce une ressource ou un atout ?	En quoi est-ce une problématique ou une faiblesse ?	Besoin d'infos complémentaires ?	Est-ce une priorité (1 à 5) ?
<p><i>Exemple fictif :</i> Analyse socio-économique : <i>La Commune compte sur son territoire plusieurs opérateurs actifs dans le secteur du tourisme nature-aventure</i> Consultation citoyenne : <i>Les quads polluent</i></p>	<p><i>Ces activités attirent de nombreux touristes sur le territoire communal, ce qui renforce considérablement le secteur touristique et donc la vie économique locale</i></p>	<p><i>Ces activités provoquent des nuisances, non seulement pour l'environnement mais aussi pour les riverains</i></p>	<p><i>Quelles sont les retombées financières de ces activités touristiques sur la commune (taxes, etc...) ?</i></p>	<p><i>1 (= priorité maximale)</i></p>

La première colonne (déjà complétée) reprend par thèmes les constats relatifs à la vie communale. Ces constats ont été révélés par l'analyse socio-économique et par la consultation citoyenne.

La seconde colonne et la troisième colonne permettent aux sous-groupes d'identifier les atouts et les faiblesses de ces constats.

La quatrième colonne permet aux sous-groupes de demander des informations complémentaires qui leur seront transmises au début de la prochaine réunion de CLDR afin d'alimenter leur travail de réflexion.

La cinquième colonne permet de fixer des priorités (priorité allant de 1 à 5). M. SIMON conseille de ne remplir cette colonne « priorité » que lorsque l'ensemble des constats auront été abordés par le sous-groupe.

Remarques :

- Chaque case ne doit pas être nécessairement remplie
→ Il faut se concentrer sur les constats qui semblent les plus importants
- Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse
→ L'apport de chacun est important
- Ce document sera travaillé durant plusieurs réunions de CLDR
→ Pas de panique si le temps imparti ne permet pas d'aborder tous les constats

- **Les clés de réussite d'un travail de groupe...**

- ✓ L'implication
- ✓ L'écoute
- ✓ Le respect
- ✓ Cibler l'essentiel

Rappel : les missions de la CLDR :

- Représenter la population
- Informer la population
- Donner des avis aux décideurs

La CLDR a pour objectif la défense des intérêts collectifs des citoyens, ce qui diffère de l'expression de ses « convictions politiques »

8. Mise en commun et synthèse :

Mise en commun :

M. SIMON invite les rapporteurs de chacun des sous-groupes à prendre la parole pour en énoncer les réflexions :

Groupe 5 :

« Nous sommes restés assez généraux dans notre réflexion car nous avons éprouvé des difficultés à considérer les villages non-représentés dans notre groupe. Nous n'avons donc pas encore pu identifier beaucoup d'atouts et faiblesses »

Remarque : l'inventaire ci-après reprend les thèmes et les constats abordés par les sous-groupes. La totalité des thèmes et constats de l'analyse socio-économique et de la consultation citoyenne est reprise dans le document en annexe.

Cadre de vie

Groupe 5 :

« Il faut veiller à maintenir, améliorer et valoriser notre cadre de vie. Il faut supprimer les chancres présents dans certains villages. Il faut embellir les entrées de villages. Il faut lutter contre les incivilités. »

Analyse socio-économique :

- **Celles couvert par le R.G.B.S.R.**

Groupe 4 :

A : C'est un bon point pour le village car ça le préserve

- **Deux zones d'extraction classées comme sites de grand intérêt biologique. Affectation C.E.T.**

Groupe 2 :

F : l'affectation C.E.T.

- **Nombreux points de vue**

Groupe 4 :

F : Pas assez de promotion ni d'accessibilité

- **Contrat de rivière de la Lesse depuis le 01/01/2008**

Groupe 1 :

A : Bonne gestion de la rivière, du site naturel

F : Intérêts pas uniformes sur toute la Lesse (ex : intérêts différents entre Haute-Lesse et Basse-Lesse)

- **Plusieurs villages traversés par des voiries régionales**

Groupe 2 :

A : Accessibilité

F : Représente une grande faiblesse au niveau sécurité

- **Donation Royale gestionnaire d'un patrimoine bâti et naturel exceptionnel**

Groupe 1 :

A : Préservation du patrimoine

F : 1/3 du territoire de la commune ne ramène aucun revenu à la commune

Groupe 2 :

F : Manque d'accessibilité : il faudrait que les randonnées pédestres y soient autorisées et que certains chemins soient ré-ouverts

Q (Question) : Quelles sont les retombées financières de cette donation ?

Groupe 3 :

A : Protection du milieu naturel

F : Non-accessible et non-évolutif

Groupe 4 :

A : Protection du patrimoine

F : Les forêts de la donation représentent un manque à gagner pour la commune. Manque de liberté dans les promenades, ce qui engendre un sentiment de frustration

Groupe 5 :

F : Impuissance de la commune face à la présence de la Donation : manque de revenus, limitations d'accès,... La donation présente donc peu d'intérêts pour les habitants et la commune.

Consultation de la population :

- **Le cadre de vie est exceptionnel : la forêt, la verdure, le calme, les paysages, la vie rurale**

Groupe 2 :

A : C'est une des motivations principales des habitants

Groupe 3 :

A : Le cadre de vie exceptionnel est un atout important

F : Son non-respect par les habitants

- **Développement anarchique de lotissements et de l'urbanisation en général**

Groupe 1 :

Q : Quelles sont les règles d'urbanisme ? L'habitat évolue mais comment évoluent les lois ?

Groupe 2 :

Q : Nous souhaitons obtenir quelques précisions sur ce point. Quels sont les villages concernés ?

- **Présence de chancres dans certains villages**

Groupe 3 :

F : Non-respect du cadre de vie par les habitants

- **Faiblesse des infrastructures, notamment en matière d'égouttage (→ lagunage)**

Groupe 2 :

Q : Où en est-on ?

- **Richesse de l'environnement et du patrimoine, mais mise en valeur insuffisante**

Groupe 2 :

Q : Où la mise en valeur est-elle insuffisante ?

- **Manque de propreté (ruisseaux...), dépôts sauvages, notamment autour des bulles à verre**

Groupe 3 :

F : Non-respect du cadre de vie par les habitants

Groupe 4 :

F : Dans un souci de respect mutuel, il faut veiller à la propreté pour la préservation de la qualité de vie. Par ailleurs, ce problème de propreté pourrait entraîner un sentiment de dégoût, ce qui pourrait avoir de l'influence sur le tourisme. Les sacs et poubelles sont trop chers. Pour rétablir la propreté sur les sites de bulles à verre, pourquoi ne pas mettre des caméras de surveillance ?

Population – Logement

Analyse socio-économique :

- **Très faible densité de population (36 hab/km²)**

Groupe 3 :

A : ça protège notre cadre de vie

F : au niveau économique (fiscal)

- **Parc de logement en évolution constante – solde migratoire positif**

Groupe 2 :

F : Les habitants ne souhaitent pas forcément que ce parc de logement grandisse. Il est important de conserver une parcimonie

- **Pas d'adhésion au plan habitat permanent**

Groupe 2 :

Q : Nous souhaitons obtenir des précisions sur ce point.

Consultation de la population :

- **Jeunes livrés à eux-mêmes et personnes âgées isolées**

Groupe 2 :

F : Manque de Maisons de jeunes et pour personnes âgées

Q : Quel(s) village(s) sont concernés par ces jeunes livrés à eux-mêmes ?

Tourisme

Groupe 5 : « La commune manque d'infrastructure Horeca (initiatives privées – accueil du touriste). Le patrimoine n'est pas suffisamment mis en valeur. Au point de vue sportif, il faudrait organiser une manifestation au niveau de l'ensemble de la commune et mettre en valeur son image par ce biais. Il faudrait d'ailleurs en faire de même au niveau culturel »

Analyse socio-économique :

- **Bonne accessibilité – hébergements touristiques variés – offre Horeca – structures d'encadrement – documents de promotion – patrimoine naturel et bâti**

Groupe 1 :

A (Atout) : le patrimoine bâti et le patrimoine naturel présentent beaucoup de valeur touristique

F (Faiblesse) : Cette valeur touristique n'est pas assez valorisée. Manque d'outils pour valoriser l'offre touristique (ex : guide culturel et historique qui accompagneraient certaines promenades). Promenades balisées pas assez valorisées (topo guide ?)

Groupe 4 :

A : Les sites et monuments classés sont un atout pour le tourisme.

F : Manque de valorisation : pas bien renseigné, pas assez de documentation et de promotion et il y a moyen de les embellir (Il faudrait qu'un architecte paysager travaille sur l'embellissement des sites et monuments)

Consultation de la population :

- **Diversité et qualité de l'offre touristique : tourisme vert, réseau de promenades balisées, Ravel, Lesse et kayaks, nombreux gîtes, château de Vêves, Celles**

labellisé, restaurants, centres d'équitation, beaux panoramas, écomusée « La Besace »

Groupe 1 :

A : Les kayaks constituent un revenu intéressant

F : Manque d'autres propositions à Houyet pour retenir le touriste

Economie et emploi

Consultation de la population :

- **Potentiel de développement d'un pôle économique à Wanlin**

Groupe 3 :

F : Projet de plus de 15 ans qui n'a pas évolué

Vie associative et culture

Groupe 5 : « Il faut développer la participation »

Social - Services

Groupe 5 : « Il faut développer la convivialité »

Mobilité et sécurité routière

Analyse socio-économique :

- **Accessibilité aisée par la E411 et la N97**

Groupe 4 :

A : Accessibilité, permet le tourisme, le travail

- **Offre TEC**

Groupe 2 :

F : il faudrait valoriser le TEC par rapport aux chemins de fer

- **Gare SNCB à Houyet**

Groupe 1 :

A : les trains de marchandises permettent de garder la ligne

F : la dangerosité des produits transportés et le manque de fréquence et de coordination avec les bus

Groupe 3 :

F : nuisances sonores, esthétiques et sécuritaires

Groupe 4 :

A : Durant la période estivale, c'est intéressant pour le tourisme

F : Fréquence et coordination (correspondances) des trains insuffisante

Je soussigné(e),....., Membre de la Commission Locale de Développement Rural de la commune de Houyet, accepte que les informations « contact » suivantes soient diffusées sur le site internet de la commune dans la rubrique « Développement rural ».

N° de téléphone domicile :.....

N° de téléphone professionnel :.....

N° de G.S.M. :.....

Adresse mail :.....

Date :

Signature :